



Assistant de service social

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1 - DEASS (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social)
- ▶ 2 - Conditions d'accès à la sélection
- ▶ 3 - Examen d'entrée à l'école d'assistant de service social
- ▶ 4 - La formation
- ▶ 5 - Aides financières

L'assistant de service social accompagne des personnes, des familles, des groupes ou des populations pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Ce métier fondé sur la relation, nécessite un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude à la communication et une bonne culture générale.

▶ 1 - DEASS (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social)

Le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) est indispensable pour exercer cette profession.

Dans la région Bourgogne, il n'existe qu'une seule école préparant à ce diplôme (en 3 ans) :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - IRTESS

2 rue du Professeur Marion
21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38

e-mail : contact@irtess.fr

Site Internet : www.irtess.fr

▶ 2 - Conditions d'accès à la sélection

Être âgé de 18 ans au 1^{er} octobre de l'année d'entrée en formation,

Être titulaire :

- du Baccalauréat,
- du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires),
- d'un diplôme d'État ou d'un certificat sanitaire et social (de niveau IV),
- d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État (de niveau IV)

Soit, si l'on ne possède aucun de ces diplômes, avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé tous les ans par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la

**Centre Régional Information
Jeunesse de Bourgogne**
Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com

www.ijbourgogne.com



cohésion sociale (DRJSCS). Se renseigner auprès de la DRJSCS dès le mois de septembre. L'examen ayant lieu en décembre.

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne - DRJSCS

Pôle formations, certifications, professions, emploi
Service des professions sociales
10 boulevard Carnot - BP 13430
21034 **DIJON** Cedex
Tél. : 03 80 68 39 00 – Fax : 03 80 68 39 01
e-mail : drjscs21@drjscs.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr

3 - Examen d'entrée à l'école d'assistant de service social

Pour passer les examens d'entrée, l'inscription se fait de mi-octobre à début décembre de l'année précédant l'entrée en formation si vous êtes titulaire du baccalauréat ou des titres requis ou bien dès la parution des résultats si vous avez obtenu l'examen de niveau.

Les épreuves sont organisées par l'IRTESS, elles comportent :

Une épreuve écrite (en deux parties)

(commune aux 3 filières : assistant de service social - éducateur spécialisé - éducateur de jeunes enfants)

- rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur des problèmes sociaux contemporains (3 heures)
- épreuve de réflexion et d'argumentation (2 heures).

Des épreuves orales

- deux épreuves orales (entretiens auprès d'un professionnel assistant social et d'un psychologue). Chaque entretien dure environ 40 minutes.

Frais d'examens :

Il faut noter que ces deux examens d'entrée sont payants : 107 € pour l'écrit, 100 € pour l'oral.

Inscriptions par Internet : www.irtess.fr de mi-octobre à début décembre, les épreuves écrites ayant lieu fin janvier.

4 - La formation

Celle-ci dure **3 ans** et se déroule en alternance. Les frais de scolarité s'élèvent à **475,50 € par an**

1 740 heures de formation théorique et pratique à l'IRTESS, réparties en **8 unités de formation**.

Sur le plan pratique, cette formation comporte **12 mois de stage** (48 semaines) au cours des 3 années.

5 - Aides financières

Des bourses d'études peuvent être obtenues, s'adresser au **Conseil régional de Bourgogne**.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 1^{er} août et le 20 septembre de chaque année.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

Bon à savoir

L'hebdomadaire « **ASH – Actualités Sociales Hebdomadaires** » propose de nombreuses offres d'emploi dans les secteurs du social, du paramédical, de l'animation socioculturelle. Offres à consulter au CRIJ Bourgogne ou sur le site Internet des ASH : www.ash.tm.fr

Pour en savoir plus

Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n°2.76 : « *Les métiers du social* ».
- n°2.761 : « *Assistant de service social* ».
- n°2.763 : « *Les métiers de la médiation* ».

Documentation ONISEP :

- « *Les métiers du social* » : Coll. PARCOURS ONISEP - janvier 2009.

Guide de l'Etudiant :

- « *Carrières sociales, les métiers de l'humain* » : novembre 2009.

